LE PHANTOME

DÉDIÉ

AU CI-DEVANT ROI DE FRANCE.

Sic transit gloria mundi.

A GENÈVE.

1790.

Cwa
FRC
6835

M+W 13904

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LE PHANTOME

DÉDIÉ

AU CI-DEVANT ROI DE FRANCE.

L'IDOLE, devant laquelle tout un peuple tomboit prosterné, vient de se briser contre l'opinion publique ; l'idole dont les moindres paroles étoient respectées comme des oracles, ne rend plus que de vains sons. Cette réputation brillante dont il étoit environné, s'est dissipée comme une vapeur légère : la vérité a déchiré le bandeau, & le héros s'est évanoui. A quoi doit-on attribuer un changement aussi subit dans les idées ? A l'ordre immuable des choses ; un charlatan arrive, il séduit la multitude par ses prestiges ; l'erreur dure tant que l'illusion subsiste ; mais une fois dissipée, l'opinion qui avoit fait la réputation du nouveau venu se change, & l'homme, que l'on regardoit avec les yeux de l'admiration, descend dans la classe ordinaire des êtres médiocres.

C'eſt ce qui eſt arrivé à M. Necker. La France depuis long-temps étoit en proie aux dilapidations les plus effrayantes. Les miniſtres puiſoient à pleines mains dans les coffres de la Nation, & s'enrichiſſoient des dépouilles du peuple. L'état étoit ſur le penchant de ſa ruine, il falloit un homme qui commandât à la multitude, & qui pût ranimer la confiance des capitaliſtes; Necker parut : ſon avénement au miniſtère fut regardé par les uns comme un bienfait du ciel, & par les autres comme une calamité. L'événement a juſtifié que ces derniers n'avoient pas tout-à-fait tort.

Tout entier à ſes idées, il ne prit conſeil que de ſa ſuffiſance, & avec de grands moyens il emportera la honte de n'avoir pas ſçu les employer utilement; il avoit beſoin d'argent, il inſtitua la caiſſe d'eſcompte qui, par reconnoiſſance, lui prêta de fortes ſommes; les emprunts pallièrent pour un inſtant le *deficit* affreux qui couvroit la dette nationale; le temps arriva où il fallut rembourſer, & les caiſſes étoient vuides.

Dévoilons tous les myſtères, dont on a toujours enveloppé les opérations des finances, & l'occaſion de traiter ce ſujet ne pouvoit mieux ſe préſenter qu'à l'époque mémorable à la-

quelle la Révolution nous délivra des dangers du papiſme & du pouvoir arbitraire ; & s'il arrive, que, dans cette grande occaſion, je ſois conduit à m'étendre ſur des matières politiques plus que la chaire ne le permet ordinairement, vous daignerez, je n'en doute pas, excuſer les motifs qui m'auront entraîné.

L'Amour de la Patrie a dans tous les tems été le ſujet des plus grands éloges ; & c'eſt certainement une noble paſſion ; mais, ainſi que toutes les autres, celle-ci a beſoin de règle & de direction. Nous ſommes expoſés, relativement à cette affection, à des erreurs & à des préjugés qui peuvent aiſément l'égarer. Je crois néceſſaire de vous en tracer ici quelques-uns, & je me permettrai les réflexions ſuivantes.

1°. Par notre Patrie, on n'entend ici ni le ſol ou le lieu de la terre ſur lequel le hazard nous a fait naître ; ni les forêts ou les champs que le même hazard nous a fait habiter ; mais la Communauté dont nous ſommes membres ; mais ce corps de compagnons, d'amis & de parens qui ſont aſſociés avec nous ſous la même conſtitution de gouvernement, qui ſont protégés par les mêmes loix,

& liés enſemble par le même ordre civil.

2°. Il eſt à propos d'obſerver que, même en conſidérant notre Patrie ſous ce point de vue, l'amour que nous devons avoir pour elle, n'implique ni la conviction de ſa ſupériorité ſur les autres pays, ni une préférence particulière pour ſes loix & la conſtitution de ſon gouvernement. S'il en étoit ainſi, l'amour de la patrie ne ſeroit un devoir que pour une bien petite partie du genre humain; car peu de pays jouiſſent de l'avantage d'avoir des loix & un gouvernement qui méritent d'être préférés. Fonder ce devoir ſur une telle préférence, ſeroit donc le fonder ſur l'erreur & ſur l'illuſion. Cette illuſion eſt cependant bien commune; & on trouve dans les Nations la même partialité pour elles-mêmes que dans les individus. Tandis que nous devrions, autant qu'il eſt poſſible, accompagner nos attachemens d'un jugement ſain, nous nous laiſſons aller au penchant de confiner excluſivement la ſageſſe & la vertu dans le cercle de nos connoiſſances, & nous ſuivons cette diſpoſition, preſque naturelle, d'exalter nos amis, notre pays, & enfin tout ce qui a quelque relation avec nous. Un homme ſage ſe tiendra en garde

contre cette erreur. Il s'étudiera à voir les choſes telles qu'elles ſont, & ne permettra pas à des affections partiales d'aveugler ſon entendement. Il peut y avoir dans d'autres familles autant de mérite que dans la nôtre; on trouvera dans d'autres cercles d'amis autant de ſageſſe; d'autres pays réuniront à un auſſi haut dégré tout ce qui attire l'eſtime; & cependant l'obligation de chérir nos familles, nos amis & notre patrie, & de chercher leur bien avant tout, ſera toujours la même pour nous.

3°. Il faut bien diſtinguer auſſi l'amour de la patrie, & cet eſprit de rivalité & d'ambition ſi commun entre différents peuples. — Qu'a été juſqu'ici parmi les hommes l'amour de la Patrie? Qu'a-t-il été, ſi ce n'eſt l'amour de la domination; ſi ce n'eſt un deſir de conquêtes, & une ſoif de grandeur & de gloire, qu'on n'a pu ſatisfaire qu'en étendant ſon territoire, & en aſſerviſſant les Nations voiſines? Qu'a-t-il été, ſi ce n'eſt un principe aveugle & étroit, qui, produiſant dans chaque pays le mépris des pays voiſins, a façonné les hommes aux complots & aux ligues contre les droits & la liberté qui appartienneut également à tout. Tel eſt, cepen-

pendant, le principe que l'on a trop souvent célébré comme une vertu du premier ordre; quoiqu'au fond, ce soit le même que celui qui gouverne les Castes Indiennes ou les Tribus Arabes, & qui les entraînent hors de leurs retraites au meurtre & au pillage. Nous n'en pouvons douter; ainsi que la plupart des désordres qui se sont glissés parmi les individus, & qui troublent la vie privée, ont dû leur naissance à l'empire que l'intérêt particulier a pris sur les affections publiques; de même la plupart des maux qui se sont introduits dans les grandes sociétés d'hommes, ont tiré leur origine de ce que la recherche de leur propre intérêt, en surmontant la bienveillance universelle, les a conduits à attaquer les territoires, à envahir les droits les uns des autres, & enfin à fonder leur propre avancement sur la dégradation de tout ce qui se trouvoit à la portée de leur pouvoir. — Qu'étoit l'amour de la Patrie chez les *Juifs*, si ce n'est une misérable partialité pour eux-mêmes, & un mépris insolent pour les autres Nations? Qu'étoit-il encore cet amour de la Patrie chez les anciens *Romains*? Nous en avons beaucoup entendu parler; mais je ne puis m'empêcher de dire que, quelque subli-

me qu'il se montrât dans quelques-uns de ses grands mouvemens, ce n'étoit en général qu'un principe immoral qui unissoit une bande de voleurs dans leurs efforts pour exterminer toute liberté, excepté la leur ? Qu'est-ce qu'est maintenant l'amour de la Patrie chez un *Espagnol*, un *Turc*, ou un *Russe ?* Peut-on le considérer autrement que comme une vraie passion pour l'esclavage, ou comme un attachement aveugle pour le lieu de la terre où l'infortuné ne jouit d'aucun de ses droits, & où l'on dispose de sa personne comme d'un vil animal.

Apprenons, par de semblables réflexions, à corriger & à purifier cette passion, pour en faire un principe juste & raisonnable d'action.

Il est bien remarquable que le fondateur de notre religion n'ait pas une seule fois parlé de ce devoir, ou qu'il ne nous en ait fait aucun éloge. Les incrédules ont même cherché à trouver dans ce silence une objection contre le Christianisme. Ce que j'ai dit plus haut doit la réfuter entièrement. J'ajoute ici, qu'il est certain qu'en inculquant chez les hommes l'attachement à leur patrie, le Christianisme auroit, au moment de sa propagation,

fait infiniment plus de mal que de bien. Chez les *Juifs*, un pareil précepte auroit été un encouragement à la guerre & aux insurrections; en effet, ils entretenoient depuis longtems la ferme espérance de devenir bientôt (comme peuple aimé de Dieu) les maîtres de la terre, sous le regne triomphant du *Messie*. Chez les *Romains*, pareillement, ce principe avoit passé ses justes limites, ainsi que je l'ai observé plus haut, & ces conquérans étoient devenus les ennemis de la paix & de la tranquillité du genre humain. Il est donc vrai, qu'en recommandant la maxime fondamentale de l'amour de la Patrie, le Christianisme auroit confirmé les Juifs & les Gentils dans une des plus pernicieuses erreurs. Notre Seigneur & ses Apôtres ont mieux fait: ils ont recommandé cette BIENVEILLANCE UNIVERSELLE qui est un principe infiniment plus noble que toute affection partielle. Ils ont attaché tant d'importance à cet amour immense qui embrasse tous les hommes, même nos ennemis; ils ont fait d'une charité ardente & sans bornes une partie si essentielle de la vertu, que l'on peut, pour distinguer la religion qu'ils ont enseignée d'avec les autres, l'appeller la religion de la bienveillance.

Il n'en eſt pas de plus amie qu'elle des droits généraux de l'humanité. En effet, ſi l'on gardoit ſon eſprit, & ſi l'on exécutoit ſes préceptes, chaque homme ne verroit qu'un frère dans chaque autre homme, & l'animoſité qui maintenant s'empare des Nations, lorſqu'elles luttent les unes contre les autres, ſeroit à jamais anéantie. Voulez-vous une preuve de cette aſſertion? rappellez-vous la parabole de notre Sauveur ſur le bon Samaritain. Les *Juifs* & les *Samaritains* étoient deux Nations rivales qui entretenoient l'une contre l'autre la haine la plus invétérée. Le but de cette parabole étoit donc de montrer aux *Juifs*, que même un *Samaritain*, & conſéquemment tous les hommes, de toutes les Nations & de toutes les religions, étoient compris dans le précepte, TU AIMERAS TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME.

Mais je ne m'écarte ici de ce que j'avois principalement en vue; c'étoit, après avoir parlé de cet amour de la Patrie qui eſt en lui faux & corrompu, d'expliquer la nature & les effets de celui qui eſt juſte & raiſonnable. Dans ce deſſein, je dois vous faire reſſouvenir que nous ſommes formés de telle ſorte, que notre inclination ſe porte ſur quel-

ques individus de la société, plus naturellement que sur d'autres, en proportion de leurs dégrés de proximité avec nous, & de nos facultés pour leur être utiles. Il est évident que cette circonstance dans la constitution de notre être, prouve la sagesse & la bonté du Créateur ; en effet, s'il eût également déterminé nos affections à l'égard de toutes les autres créatures, la vie humaine seroit une scène continuelle de confusion & d'égarement. Notre attention, car tel est l'ordre de la nature, commence donc par se porter sur nous-mêmes ; & chaque homme est avant tout chargé du soin de veiller sur sa propre existence. Viennent ensuite nos familles, nos bienfaiteurs, nos amis ; & après eux notre Patrie. Nous pouvons peu pour l'avantage du genre-humain en général. Cependant, tout autre avantage doit être subordonné à celui-là. Le principe le plus noble de notre existence morale est, sans doute, l'attachement à la justice générale, & cette bienveillance qui embrasse tout le monde. — J'ai déjà fait cette observation ; mais on ne sauroit la répéter trop souvent. Il en résulte ici que, quoique nous devions employer notre attention immédiate à suivre notre propre

intérêt, puis à ſoutenir celui des individus avec leſquels nous avons les plus intimes liaiſons ; cependant nous ne devons pas oublier qu'un intérêt plus reſſerré doit toujours céder à un plus étendu. Tout en recherchant particulièrement l'avautage de notre pays, il nous faut encore porter nos vues plus loin. Aimons-le ardemment, mais non excluſivement : car ſi c'eſt un devoir d'employer pour le ſervir toutes les reſſources que nous fourniſſent nos facultés & les circonſtances, c'en eſt un auſſi de nous regarder comme Citoyens du monde, & de ne pas ceſſer d'avoir de juſtes conſidérations pour les droits des autres pays.

La recherche des moyens les plus convenables (en admettant ce principe de limitation) pour procurer l'avantage de ſon pays, devient, dans ce moment, un objet d'une grande importance. J'y conſacrerai donc le reſte de ce diſcours, ainſi qu'à vous exhorter à manifeſter votre amour pour la Patrie, par les moyens que je pourrai vous indiquer.

Il y a pour la nature humaine, trois ſources principales de bonheur : ce ſont LA VÉRITÉ — LA VERTU — ET LA LIBERTÉ. L'avantage de notre Patrie eſt donc eſſentielle-

ment lié à la poſſeſſion de ces biens, & notre amour pour elle doit nous exciter à réunir tous nos efforts pour les lui obtenir. C'eſt par les *connoiſſances* qui y ſont répandues qu'elle ſe diſtingue d'une horde de *barbares*; c'eſt par la pratique d'une vertu religieuſe qu'elle ſe diſtingue d'une ſociété de *fourbes*, *d'athées*, & de *libertins*; c'eſt enfin par la poſſeſſion de LA LIBERTÉ, qu'elle ſe diſtingue d'un vil ramas *d'eſclaves*. — Je m'arrêterai quelques inſtants ſur chacun de ces principaux chefs.

Notre premier ſoin comme, attachés à notre Patrie, doit-être de l'éclairer. — En effet, pourquoi les peuples du monde ſont-ils ſi patiemment courbés ſous le deſpotiſme ? Pourquoi, rampant ſous leurs tyrans, ſe laiſſent-ils traiter comme des troupeaux de bétail ? N'eſt-ce pas parce que on les tient conſtamment dans les ténèbres ; n'eſt-ce pas parce qu'ils manquent des vraies connoiſſances ? Eclairez-les, & vous les éleverez. Montrez-leur qu'ils ſont des hommes, & ils agiron comme des hommes. Donnez-leur de juſtes idées du gouvernement Civil ; apprennez-leur qu'il n'eſt qu'une invention propre à leur obtenir la protection contre l'injuſtice, &

& à défendre leurs droits (1), & bientôt il leur ſera impoſſible de ſe ſoumettre à des Gouvernements, qui, comme la plûpart de ceux connus, ſont une violation manifeſte des droits naturels, & qui peuvent, tout au plus, être regardés comme une combinaiſon d'injuſtices pour donner au plus petit nombre la facilité d'opprimer le plus grand. Perſuadez-leur que la divinité eſt, dans ſon eſſence, auſſi bienfaiſante & auſſi juſte que toute puiſſante ; qu'elle étend ſur toutes ſes créatures une égale ſollicitude, mais qu'elle ne revêt de ſa bienveillance qu'un honnête deſir de connoître & d'exécuter ſa volonté ; & ce zele aveugle pour des doctrines myſtiques qui a pouſſé les hommes à ſe haïr & à ſe harceler les uns les autres, ſera à jamais banni du ſein de la ſociété. Repréſentez-leur la religion comme un ſervice judicieux, qui ne conſiſte pas à ſe conformer à quelques rites ou cérémonies particulières, mais à adorer Dieu avec un cœur pur, mais à pratiquer la juſtice autant par la crainte de lui déplaire,

(1) Voyez, dans, l'Appendix la Déclaration des Droits de l'Homme, par l'Aſſemblée Nationale.

que par l'effroi du jour futur d'un juſte ugement ; & vous verrez diſparoître cette ſombre & cette cruelle ſuperſtition, juſqu'à préſent décorée du nom de religion, & pour le maintien de laquelle on a corrompu le Gouvernement Civil. — L'ignorance eſt la mère de l'erreur, de l'intolérance, de la perſécution & de l'eſclavage. Inſtruiſez-les hommes, & tous ces maux ſeront détruits. — Heureux celui qui, après s'être élevé au-deſſus des erreurs du vulgaire, peut ſe rendre intérieurement le témoignage d'avoir conſtamment aſpiré à répandre parmi les hommes, cette ſalutaire inſtruction. Heureux le Savant ou le Philoſophe qui, arrivant au terme de la vie, ſent qu'il a fait un ſemblable uſage de ſa ſcience & de ſes lumières. Mais combien doit-il encore s'eſtimer plus heureux, ſi en même-tems il a lieu de croire que le ſuccès a accompagné ſes efforts, & que ſes préceptes ont effectivement contribué à répandre parmi ſes ſemblables, de juſtes idées d'eux-mêmes, de leurs droits, de leur religion, & de la nature & la fin du Gouvernement Civil. Tels ont été chez nous *Milton*, *Locke*, *Siduey*, *Hoadly*, &c. Tels ont été en France *Monteſquieu*, *Rouſſeau*, *Turgot*, &c. Ils ont jetté

une ſemence tardive, qui après avoir pris de profondes racines, s'élève maintenant, & promet une glorieuſe maiſon. C'eſt à l'inſtruction que leurs ouvrages ont répandue, que nous devons les révolutions qui cauſent dans ce moment des tranſports de joie chez tous les amis de l'humanité. Combien de pareils exemples ne doivent-ils pas nous encourager dans nos efforts pour éclairer le monde ? Chaque degré de lumière dont nous pouvons l'enrichir doit faire le plus grand bien. Il diſpoſe les eſprits des hommes au rétabliſſement de leurs droits, & hâte la chûte des artifices des prêtres & de la tyrannie. En un mot, nous pouvons à cet égard, lire nos devoirs dans la conduite des oppreſſeurs de la terre. Ils ſavent bien, que la lumière eſt leur mortelle ennemie, & ils réuniſſent tous leurs efforts, pour épaiſſir les ténèbres ſur les yeux des pauvres humains. C'eſt dans ce deſſein qu'ils ont ſoumis la preſſe à des Cenſeurs; & que, chez les Catholiques Romains, ils ont defendu même la lecture de la Bible. Faites diſparoître l'obſcurité dont ils enveloppent l'eſpèce humaine, & leurs uſurpations ſe trouveront expoſées au grand jour, leur puiſſance ſera renverſée, & le monde ſortira de l'enfance.

J'ai dit que le second bienfait que la divinité a, dans sa bonté, répandu sur la nature humaine, c'est la VERTU. Il faut que celle-ci vienne à la suite des connoissances, & se laisse diriger par elles. La vertu sans connoissances fait des enthousiastes ; & les connoissances sans vertu sont des scélérats. Mais lorsqu'elles se réunissent, elles élevent l'esprit humain au plus haut degré de sa dignité & de sa perfection. Il faut donc, si nous voulons bien servir notre Patrie, que notre zele les embrasse également. Il faut rebuter le vice, sous quelques formes qu'il se présente ; & dans les efforts que nous faisons pour instruire, avoir pour but principal la réforme des mœurs & la pratique de la vertu.

Je dois ajouter ici, que dans cette pratique, je comprends l'obligation de remplir les devoirs publics de la religion ; car en les négligeant, nous faisons une véritable injure à notre Patrie. Il est triste d'avoir à observer que cette négligence est parmi nous fort commune ; & qu'elle est en grande partie due à une cause qu'il n'y a pas d'apparence de voir cesser bientôt : j'entends, les défauts, pour ne pas dire les absurdités de nos Codes de doctrine & de culte religieux. Dans les pays

étrangers, les perſonnes d'un rang élevé, ne faiſant aucune diſtinction entre la religion qu'ils voient pratiquer & la religion Chrétienne, ſe laiſſent aſſez généralement entraîner à l'irréligion & à l'incrédulité. Chez nous la même cauſe a produit le même mal : de manière que ſi l'on ne peut exécuter aucune réforme dans les formulaires actuellement établis, on doit s'attendre que la religion continuant à perdre peu à peu de ſon crédit, il n'en reſtera bientôt plus quelques traces que parmi les claſſes inférieures du peuple, qui, pour la plûpart, tandis que ſes ſupérieurs abandonnent toute religion, tombe dans une barbarie de religion à laquelle le méthodiſme a redonné dernièrement naiſſance, & commet l'erreur, qui a été ſi générale dans l'univers, de regarder un ſyſtême de croyance qui aigrit le caractère, & un ſervice de formes qui détruit toute moralité, comme le ſervice le plus agréable à la divinité.

J'eſpère que vous ne vous tromperez pas ſur le ſens de ce que je viens de vous dire, & que vous ne le regarderez pas comme l'effet des préjugée d'un Non-conformiſte. Les plaintes que je vous adreſſe ſont celles de pluſieurs des Membres les plus ſages & les

plus honnêtes de l'Égliſe reconnne elle-même, qui ont longtems iuſiſté ſur la néceſſité de revoir ſa liturgie & ſes articles. Il y a plus de deux cents ans que l'un & l'autre furent formés, au moment où le chriſtianiſme ne faiſoit que de ſortir de l'ignorance & de la barbarie des ſiècles de ténèbres; ils ſont pour la plûpart encore les mêmes : ceci ſeul prouveroit aſſez qu'ils doivent répugner au bon ſens & aux lumières des tems préſents. Cependant, cette imperfection dans les formes du culte public, ne rend perſonne excuſable de le négliger. Toute Société veut avoir une religion; & il eſt d'une conſéquence infinie qu'elle adopte par préférence celle, qui, en multipliant les obligations à la vertu, & en portant les hommes à s'aimer au lieu de ſe damner, eſt la plus favorable à l'intérêt de la ſociété.

S'il y a un Arbitre ſuprême du monde, qui règle tous les évènemens, c'eſt un devoir de l'invoquer & de l'adorer; & cenx qui blâment le mode de culte que preſcrit l'autorité publique, ſont obligés (ſi l'Egliſe ne leur préſente aucune forme d'adoration qui leur convienne) d'en établir pour eux-mêmes une ſéparée. C'eſt en faiſant cela, c'eſt en donnant

l'exemple d'un culte raiſonné & convenable à des hommes, que des perſonnes d'une grande importance, ſoit par leur rang, ſoit par leurs lumières, pourront rendre le plus grand ſervice à la Société & au monde entier. Elle ſerviront de témoignage contre le vieux préjugé d'employer l'autorité civile au ſoutien des modes particuliers de croyance, ce qui met obſtacle à l'avancement humain, & ſert à perpétuer l'erreur. D'un autre côté elles offriront une inſtruction qui déconcertera la ſuperſtition ; & en même tems elles rendront la religion recommandable, en la faiſant paroître ce qu'elle eſt réellement, lorſqu'on l'entend bien, l'aiguillon le plus puiſſant pour tout ce qui eſt généreux & vertueux, & conſéquemment la meilleure amie de l'ordre & du bonheur public.

La Liberté vient enſuite parmi les bienfaits accordée à la Société dont j'ai fait mention comme les objets d'un zele patriotique. Elle eſt inſéparable des connoiſſances & de la vertu, & réunie à ces dons précieux, elle complette la gloire d'une république. Un pays éclairé & vertueux doit être un pays libre. Il ne peut ſouffrir l'uſurpation de ſes droits, ni ſe ſoumettre à des tyrans. — Je n'ai pas

beſoin, dans cette occaſion, de prendre beaucoup de peine pour vous montrer quel bien ineſtimable on trouve dans la Liberté; la plus légère attention ſur l'hiſtoire des ſiècles paſſés, & ſur l'état préſent du genre humain, ſuffira pour vous convaincre de ſon importance. Portez vos regards ſur la ſurface de ce globe, & vous trouverez preſque chaque pays reſpectable ou digne de mépris, heureux ou miſérable, peuplé & fertile ou inculte & déſert, ſelon qu'il jouit ou ne jouit pas des douceurs de la Liberté. Penſez à la Grèce, autrefois le ſiège des arts & des ſciences, & le lieu de la terre le plus renommé; maintenant qu'il a perdu cette précieuſe Liberté, vous ne voyez plus qu'un pays vil & malheureux, qu'une contrée de ténébres, de pauvreté & de barbarie. De telles réflexions vous doivent convaincre que, ſi vous aimez votre Patrie, vous ne ſauriez montrer trop de zele pour y faire fleurir la cauſe de la Liberté. Mais il entrera dans mes vues d'en dire préſentement davantage ſur ce ſujet.

Les obſervations que j'ai faites embraſſent dans ſon entier notre devoir envers la Patrie, puiſque, chercher à la civiliſer & à l'éclairer, à y décourager le vice & à y répandre l'amour

de la vertu, enfin à affermir & à soutenir sa liberté, c'est nous efforcer de faire tout ce qui est nécessaire pour la rendre grande & heureuse. — Cependant il est convenable de m'expliquer dans cette occasion d'une manière encore plus précise, & de venir à l'appui de ce que j'ai dit ci-dessus, en observant que ce devoir envers la Patrie exige de nous d'obéir à ses Loix, & de respecter ses Magistrats.

Le gouvernement civil, comme je l'ai précédemment remarqué, est une invention de la prudence humaine pour préserver de toute invasion notre personne, notre propriété & notre réputation ; & pour assurer aux membres d'une société politique l'usage de cette liberté à laquelle tous ont un droit égal, tant qu'ils ne s'en servent par aucun acte extérieur, pour porter préjudice à la liberté des autres. Les loix civiles sont des réglemens convenus par la société pour parvenir à ce but (1) ; & les Magistrats civils sont des Officiers

(1) Voyez, dans l'Appendix, les articles III & IV de la Déclaration des Droits de l'Homme, par l'Assemblée Nationale.

prépoſés par la Société pour maintenir l'exécution de ces loix. L'obéiſſance aux loix, & le reſpect pour les Magiſtrats, ſont donc des expreſſions néceſſaires de notre affection pour la ſociété. Sans cette obéiſſance, il faut renoncer au but de tout Gouvernement; & une ſociété s'expoſe à tomber dans un état d'anarchie qui détruira les droits & renverſera la liberté, que le Gouvernement eſt inſtitué pour protéger.

Je ſouhaiterois pouvoir vous donner une juſte idée de l'importance de cette obſervation. Elle fait connoître le fondement ſur lequel porte l'obligation d'obéir au Gouvernement Civil; & elle indique en même tems les deux extrêmes, relativement à cet état de ſubordination, qu'il faut également éviter. Ces extrêmes ſont, d'une part la flatterie & la baſſeſſe; & de l'autre un mépris inſpiré par l'orgueil & la licence. Mais c'eſt vers le premier ſurtout, que l'eſpèce humaine, en général, a marqué le plus de penchant. Car il eſt arrivé plus ſouvent que les hommes ont été trop paſſifs que trop indomptables; & la révolte des Rois contre leurs peuples a été plus commune, & a fait plus de mal, que la révolte des peuples contre leurs Rois.

La flatterie eſt toujours odieuſe : & lorſqu'on s'en ſert à l'égard des gens en place, elle les corrompt, en leur donnant de fauſſes idées de leur ſituation ; tandis qu'elle dégrade ceux qui la leur prodiguent, en manifeſtant en eux une baſſeſſe fondée ſur de fauſſes idées d'eux-mêmes. J'ai remarqué derniérement dans ce Royaume, que nous touchions de bien près à ce genre de baſſeſſe. Dans les adreſſes que nous préſentâmes au Roi, à l'occaſion de ſon rétabliſſement après la maladie ſérieuſe dont il avoit plû à Dieu de l'affliger, nous nous ſommes conduits plutôt comme un troupeau qui rampe ſous les pieds d'un maître, que comme des citoyens éclairés, des hommes libres, qui, tout en partageant la joie d'un Souverain chéri, gardent l'intime perſuaſion qu'il tire d'eux toute ſon importance. On peut, il eſt vrai, ne regarder ce qui paroît ſervile dans nos dernières adreſſes que comme de pures formes de civilité, & ne l'imputer qu'à un excès d'attachement ; avouons cependant, que même dans ce ſens, cela a une tendance dangereuſe. Les Potentats de ce monde ne ſont que trop portées à ſe regarder comme en poſſeſſion d'une ſupériorité qui leur eſt propre, de laquelle dérive un droit

réel pour gouverner les hommes, & qui rend ceux-ci une sorte de propriété pour eux. Cette prévention est encore nourrie à chaque pas par les vils sycophantes qui rampent autour d'eux, & par le langage de la flatterie qui frappe continuellement leurs oreilles.

Ceux qui sont pourvus de l'autorité sont à proprement parler les serviteurs du public, ainsi un Roi n'est que le premier serviteur de son peuple. Créé par lui, maintenu par lui, il lui est responsable : l'hommage qu'on lui rend ne lui est dû qu'en vertu de sa relation avec le public. Son inviolabilité est celle de la société. Son autorité est celle de la Société. Enfin le titre de MAJESTÉ qu'on est dans l'usage de lui donner, ne signifie nullement *sa propre* Majesté, mais la MAJESTÉ DU PEUPLE. C'est pour cette raison que, quelque soit son habileté, & quoique par ses qualités personnelles il soit même fort inférieur à plusieurs d'entre nous, cependant, de cela seul qu'il représente la société & qu'il est son premier Magistrat, il a des droits incontestables à nos égards & à notre obéissance. Dès lors le titre de TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ devient le sien; & il y a une sorte de respect qu'il seroit criminel de lui refuser.

Vous ne sauriez péser trop mûrement cette observation. C'est d'elle que dépend l'avancement des peuples de la terre : & jusqu'à ce que l'attention qu'elle mérite soit devenue générale & efficace, le genre humain ne sera jamais aussi vertueux & aussi heureux qui est susceptible de l'être. Si nous oublions ce principe, nous courons risque de tomber dans une idolâtrie aussi grossière & aussi stupide que celle des anciens Payens, qui, après avoir taillé de leurs mains des morceaux de bois ou des blocs de pierre tomboient à genoux pour les adorer. Il faut convenir que la disposition dans les hommes à cette sorte d'idolâtrie est un subtil de réflexion bien humiliant. — En Turquie, nous voyons des millions d'humains adorer un chétif mortel, être prêts à se prosterner à ses pieds, & se croire trop heureux de livrer leurs vies à sa discrétion. — En Russie, le peuple n'est regardé que comme un fonds sur les terres des Grands; c'est une dépendance de leurs domaines qui, ainsi que certains effets dans une maison, s'achète & se vend avec eux. En Espagne, en Allemagne, & sous presque tous les Gouvernemens du monde, l'espèce humaine est réduite à un pareil état d'humiliation. Quel est l'homme,

avec une juſte idée de la dignité de ſa nature, qui peut s'empêcher de déteſter un tel aviliſſement ?

Si j'avois dû préſenter au Roi une adreſſe dans cette dernière occaſion, je me ſerois ſenti porté à la faire bien différente de preſque toutes celles qu'il a reçues. Voici, à peu-près le ſtyle dans lequel j'aurois parlé : — « Je me réjouis, Sire, de votre rétabliſſement, » & je remercie Dieu de ſa bonté pour vous. » Je vous honore non-ſeulement comme » mon Roi, mais encore comme preſque le » ſeul Roi légitime ſur la terre, parce que » vous êtes le ſeul qui doive ſa couronne au » choix de ſon peuple. Puiſſiez-vous jouir » de tout le bonheur imaginable. Puiſſe Dieu » vous montrer la folie du déluge de flatterie » qui vous inonde en ce moment, & vous » garantir de ſes pernicieux effets. Puiſſiez-» vous, enfin, vous former une idée aſſez » juſte de la nature de votre ſituation, & poſ-» ſéder une ſageſſe aſſez grande pour faire » bénir à la Nation le moment où votre » rétabliſſement vous permit de reprendre les » rennes de votre Gouvernement, & pour » vous porter à vous conſidérer vous-même » comme le *Serviteur* plutôt que le *Souverain* » de votre peuple ».

Mais je ne dois pas oublier l'extrême opposé à celui que je viens de considérer ; c'eſt une fierté dédaigneuſe, qui tire ſon origine d'un ſentiment intérieur d'égalité, ou peut-être de ſupériorité, à l'égard des gens en place, en tout ce qui conſtitue la vraie dignité. Ce ſentiment nous conduit ordinairement à les mépriſer & nous donne une certaine diſpoſition à les traiter durement, même à les inſulter. Il y a longtems que l'on a fait l'obſervation que les extrêmes ſe touchent. C'eſt ici particulièrement le lieu d'en ſentir la juſteſſe. Lorſque des perſonnes qui ont une véritable connoiſſance du Gouvernement, voyent des hommes éblouis en levant les yeux ſur les rangs élevés de la ſociété ; lorſqu'elles obſervent la ſoumiſſion portée à un point qui décèle l'ignorance & la ſervilité ; ces perſonnes, frappés d'un tel état de choſes, courent le danger de traiter avec mépris toute autorité publique, & de renoncer à la conduite reſpectueuſe que nous devons tenir envers ceux qui en ſont revêtus pour le bon ordre de la ſociété. Il y a, ſans doute, une déférence & un hommage particulier dûs aux Magiſtrats Civils, en raiſon de leurs dignités & de leurs fonctions ; &

certes on ne ſauroit être vraiment ſage ou profondément vertueux, quand on affiche le mépris pour les Gouvernements, & quand on commet l'imprudence de *mal parler de ſes conducteurs ;* ou même lorſqu'on ne cherche pas tous les moyens poſſibles d'affermir leur puiſſance, & de donner du poids aux opérations qu'ils font à l'acquit de leur devoir. — *Craignez Dieu*, dit S. Pierre, *aimez votre prochain, honorez tous les hommes, honorez le Roi.* — *Il eſt néceſſaire*, dit S. Paul, *que vous ſoyez ſoumis à vos Gouverneurs, non-ſeulement dans la crainte de la vengeance*, (c'eſt-à-dire, la crainte de ſouffrir les châtiments réſervés à l'infraction des Loix) *mais encore pour le repos de votre conſcience. Car les Gouverneurs ſont des Miniſtres de Dieu, & des vengeurs pour exécuter ſa juſtice contre tout ce qui fait mal.*

Il exiſte encore une autre preuve de notre amour pour la Patrie, c'eſt de la défendre contre ſes ennemis. Ces ennemis ſont de deux ſortes : intérieurs ou extérieurs ; autrement domeſtiques ou étrangers. Les premiers ſont les plus dangereux, & ont généralement été les plus heureux. J'ai obſervé plus haut que c'eſt un devoir pour nous de montrer une certaine

certaine ſoumiſſion pour les Officiers chargés dans le Gouvernement du pouvoir exécutif; mais il ne faut pas oublier ce que j'ai alors ajouté, c'eſt que cette ſoumiſſion ne doit être ni aveugle ni ſervile. Les gens en place, à moins qu'ils n'aient un caractère fort au-deſſus du vulgaire, cherchent toujours à étendre leur pouvoir. Ils haïſſent ſurtout la doctrine qui enſeigne que ce pouvoir n'eſt qu'un DÉPOT confié par le peuple, & non un *droit* acquis par eux-mêmes. C'eſt pour cette raiſon que tout Gouvernement a une tendance vers le deſpotiſme; & que le meilleur même doit finir par-là, ſi le peuple ne ſe montre vigilant, s'il n'eſt prêt à prendre l'alarme, & déterminé à combattre les abus dès leur naiſſance. C'eſt donc encore un devoir pour nous d'entretenir cette vigilance; puiſque dès qu'une fois elle ſe relâche, & que le peuple ceſſe de raiſonner ſur ſes droits & de ſurveiller les uſurpations, il court dès l'inſtant même le danger de tomber dans l'eſclavage, & de voir ſes ſerviteurs de venir ſes maîtres.

Je ne crois pas avoir beſoin de vous dire combien il eſt de notre devoir de défendre la Patrie contre les ennemis du dehors. Lorſque notre pays eſt attaqué dans quelques-uns

de ſes droits par un autre pays ; ou lorſqu'une puiſſance étrangère, pouſſée par l'ambition, ſe porte contre lui à des entrepriſes qui ſont préjudiciables, alors une guerre pour ſa défenſe devient néceſſaire ; &, dans de telles circonſtances, mourir pour la Patrie eſt une action noble & méritoire. Les guerres défenſives ſont, ſelon moi, les ſeules juſtes. Pour les guerres offenſives elles ſont toujours injuſtes ; & c'eſt un déſir dépravé & déteſtable que celui d'agrandir ſon pays par leur moyen, c'eſt-à-dire, en attaquant les autres Nations, pour étendre ſa domination, ou ſatisfaire ſon avarice. Tels ont été, cependant, les motifs de la plûpart des guerres qui ont déſolé le monde ; mais le tems vient, j'eſpère, ou prévaudra la conviction de la folie (1) & de

(1) Voyez une image frappante de la folie des guerres, dans les dernières ſections du traité de M. *Necker* ſur *l'Adminiſtration des Finances de la* FRANCE. Il y a lieu de croire que les ſentimens que l'on trouve dans cette partie de l'ouvrage, ſont maintenant ceux qui prévalent tant à la Cour que dans la Légiſlature de FRANCE ; & conſéquemment on peut eſpérer qu'un des heureux effets de la Révolution qui s'eſt opérée dans ce Royaume, ſera, ſi de notre côté nous n'y mettons point d'obſtacle, une harmonie

l'iniquité de ces guerres ; & où les Nations de la terre, heureuſes ſous des Gouvernements juſtes, & ceſſant d'être les victimes des paſſions de leurs Rois, trouveront des moyens plus convenables de terminer leurs différents ; & forgeront, ainſi s'exprime le Prophete Iſaïe, *des ſocs de charrue de leurs épees, & des ſerpes de leurs lances.*

Parmi les devoirs particuliers qu'embraſſe celui qui nous lie à notre Patrie, & que notre amour pour elle nous fait une loi de remplir, je me contenterai de faire ici mention de l'obligation de prier pour elle, & d'offrir à Dieu des actions de grace pour tous les événemens heureux qui lui arrivent. Nous ſommes dans ce moment appellés à exprimer de cette manière notre amour pour notre pays : c'eſt la deſtination de ce grand jour, c'eſt l'objet de la cérémonie à laquelle nous

---

entre les deux premières Nations du monde, ſi bien affermie par une commune participation aux douceurs de la Liberté, qne non-ſeulement elle préviendra toute guerre ultérieure entre elles deux, mais même les diſpoſera à unir leurs efforts pour maintenir la paix partout ailleurs, & pour rendre l'Univers libre & heureux.

assistons; il ne sera donc pas hors de propos d'y conduire particulièrement votre attention.

Nous sommes assemblés pour remercier Dieu de l'événement dans notre pays auquel on a donné le nom de RÉVOLUTION; & que, depuis plus d'un siècle, les amis de la Liberté, & plus particulièrement les protestans non-conformistes, réunis sous le titre de SOCIÉTÉ DE LA RÉVOLUTION, ont coutume de célébrer avec des transports d'allégresse. — Mon digne & respectable ami (1), qui parla l'année dernière dans la même occasion, vous a présenté une relation intéressantes des principales circonstances qui accompagnèrent cet évéuement, ainsi que le développement des motifs que nous avons de nous en réjouir. Nous rompîmes, par une victoire qui ne coûta point de sang, les fers que le despotisme nous forgeoit depuis longtems. Les droits du peuple furent assurés, le tyran fut chassé; & un Souverain appellé par notre choix, vint remplir sa place. Nos propriétés devinrent sacrées, & nos consciences libres. Les limites

(1) Voyez le sermon du Docteur Kippis, prononcé le 4 Novembre 1788, dans la Société de la Révolution, & imprimé chez Cadell.

qui reſſerroient la libre recherche de la vérité furent reculées; le livre qui renferme les paroles de la vie éternelle devint, ſans plus de prohibition, ouvert à notre examen; enfin nous vîmes deſcendre au milieu de nous cette époque de lumières & de liberté, qui nous a rendus l'exemple des autres Royaumes, & les précepteurs du monde. Sans cette délivrance, il y a une grande probabilité, qu'au lieu de parvenir à ce dégré de diſtinction, nous ſerions maintenant un peuple vil, gémiſſant ſous l'infamie & la misère du papiſme & de l'eſclavage. Offrons donc des actions de grace à Dieu, auteur de tous nos biens. *Si vous n'euſſiez pas été de notre côté, nous aurions été incontinens engloutis, & les ondes orgueilleuſes ſeroient montées au-deſſus de nos ames. Mais nos ames ont échappé, & le piège a été rompu. Béni ſoit le nom du Seigneur qui a fait le ciel & la terre.* Pſeaume cxviv.

Tout le monde ſait que le Roi Jacques étoit ſur le point d'accomplir ſes deſſeins; & que probablement il auroit réuſſi, s'il eût mis moins de précipitation. Mais il avoit auſſi peu de capacité qu'il étoit ſuperſtitieux, & il manquoit de courage auſſi bien que de

prudence. Il fuit donc, & nous laiſſa nous former tranquillement la conſtitution de Gouvernement qui fait aujourd'hui notre gloire (1). Nous avons comme proteſtants non-conformiſtes des raiſons particulières de nous réjouir dans cette occaſion. C'eſt à cette époque que nous fûmes délivrés de la perſécution, & que nous obtînmes la liberté d'adorer Dieu de la manière que nous croyons lui être la plus agréable. Ce fut alors que nos ſalles d'Aſſemblées s'ouvrirent, que notre culte fut mis ſous la protection de la Loi, & qu'enfin les principes de la tolérance triomphèrent. Nous avons donc, dans cet évenement des motifs particulières d'actions de grâce. — Mais ſouvenons nous que nous ne devons pas borner là notre reconnoiſſance. Si elle eſt ſincère, elle veut être accompagné d'efforts continuels pour affermir l'affranchiſſement de notre Patrie, & pour étendre

(1) *Note du Traducteur.* La France, en 1789, a été beaucoup plus heureuſe que l'Angleterre en 1688, puiſque c'eſt à ſon Roi qu'elle doit, en grande partie, l'heureuſe Liberté qui commence à renaître dans ſon ſein, & qui doit la rendre un jour l'égale des Empires les plus célèbres dont l'hiſtoire faſſe mention.

& augmenter le bonheur que la révolution a répandu ſur elle. — Prenons garde, ſur-tout, de ne pas perdre de vue les principes de cette révolution. La ſociété a agi avec beaucoup de prudence, en les conſacrant dans ſes rapports, où ils ſerviront d'inſtruction pour le peuple. Je me permettrai de retracer ſeulement les ſuivants.

1°. Le droit à la liberté de conſcience en matières religieuſes.

2°. Le droit de réſiſtance à l'abus du pouvoir.

3°. Le droit de choiſir nos Gouverneurs ; de les caſſer quand ils ſe conduiſent mal ; & de nous former à nous-mêmes un Gouvernement.

C'eſt ſur ces trois principes, & principalement ſur le dernier, que la révolution fut fondée. S'il n'étoit pas vrai que la liberté de conſcience eſt un droit ſacré ; que l'abus du pouvoir juſtifie la réſiſtance ; & que l'autorité civile eſt une délégation de la part du peuple ; ſi tout cela dis-je n'étoit pas vrai ; cette révolution n'auroit pas été une CONFIRMATION mais une INVASION de droits ; ce n'auroit pas été une RÉVOLUTION mais une RÉBELLION. Conſervez précieuſement

dans vos cœurs cette intime conviction ; agissez sous son influence ; & détestez à jamais la doctrine odieuse de l'obéissance passive, de la non-résistance, & du droit divin des Rois — doctrine qui, si on l'eût prise pour guide dans ce pays, nous réduitoit en ce jour à la condition de misérables esclaves — doctrine qui impliqueroit que Dieu n'a fait le genre humain que pour être opprimé & pillé ; & qui n'est rien moins qu'un blasphême contre lui, & une insulte au bon sens.

Je voudrois vous conduire encore à observer, que, quoique la révolution fût un ouvrage immense, il s'en fallût beaucoup que ce fut un ouvrage parfait ; & qu'on n'obtint pas alors tout ce qui étoit nécessaire pour faire jouir le royaume de la possession entière, & assurée des bienfaits de la liberté. — Vous pourriez, nommément, vous souvenir, que la tolérance que l'on obtint étoit très-imparfaite. Elle ne comprenoit que ceux qui déclareroient leur croyance aux articles de doctrine convenus par l'Eglise d'Angleterre. On l'a, certainement, étendue depuis, mais pas encore suffisamment ; puisqu'il existe même à cette époque des Loix pénales à l'égard d'opinions religieuses, qui, si

on les mettoit à exécution, feroient fermer pluſieurs des lieux où nous célébrons notre culte, & contraindroient au ſilence, peut-être même traîneroient dans les priſons pluſieurs citoyens diſtingués par leurs lumières & leurs probité. — Les Loix de Test (1) ſont encore obſervées à la rigueur, & dépouillent du droit d'être nommés aux emplois civils & militaires, tous ceux qui ne peuvent ſe conformer au culte établi. Certes, c'eſt avec un grand plaiſir que je vois le Corps des Proteſtants non-conformiſtes, après le mauvais ſuccès des deux dernières tentatives qu'ils ont faites pour effacer cette tache à la gloire de leur pays, ſe déterminer encore à perſévérer dans leurs efforts. Si, enfin, ils venoient à réuſſir, ils auroient la ſatisfaction, non ſeulement de ſe ſouſtraire à une vraie proſcription qu'ils ne méritent pas, mais encore de contribuer à diminuer le nombre des iniquités publiques. Puis-je en effet appeller autrement des loix, qui changent

(1) *Note du Traducteur.* En Angleterre, on appelle *teſt* un ſerment, qui conſiſte principalement à renoncer à la ſuprématie du Pape, & au dogme de la Tranſſubſtantiation.

l'ordre prescrit par notre Sauveur de célébrer le jour de sa mort, en l'instrument d'une politique oppressive, & en font un titre pour un frippon ou un athée pour parvenir aux emplois civils ? — J'ai dit, *s'ils venoient à réussir* — mais peut-être ne devrois-je pas témoigner de doute de leur succès (1). Et

---

(2) Il a été malheureux pour les Non-conformistes, d'avoir été traversés par M. PITT, dans leurs dernières adresses pour obtenir la révocation des loix du Test. Ce Ministre a prétendu qu'ayant un mode de croyance & une forme de culte différens de ceux que prescrit l'Eglise d'Angleterre, ils devoient être exclus de cette éligibilité aux emplois civils qui est un droit pour les autres Citoyens; & en conséquence, il a refusé une *entière* tolérance. Ce n'est pas qu'il n'ait reconnu leur intégrité & leur mérite; mais il a pensé que, d'après cette considération, il n'étoit encore que plus nécessaire de défendre contr'eux l'Eglise Nationale. De tels sentimens, au tems présent, ne peuvent faire honneur à qui que ce soit, encore moins au fils du Lord CHATAM, dont la relation suivante pourra faire connoître l'opinion sur la tolérance & sur les Protestans Non-Conformistes.

En 1769 & 1772 les Ministres du corps des Non-Conformistes s'adressèrent au Parlement dans la vue d'être délivrés de l'obligation qu'on leur imposoit alors de signer les articles de doctrine reconnus par

dans le fonds, quand je considère qu'en Ecosse l'Eglise établie n'a jamais été defendue pur un pareil *Test* — qu'en Ireland ces loix ont été abolies — que dans un grand pays

---

l'Eglise d'Angleterre, pour avoir droit à être tolérés; &, ces deux fois, ils réussirent dans la Chambre des Communes, au moyen de la neutralité de Lord North, mais ils échouèrent dans la Chambre des Pairs, par l'opposition du Banc Episcopal. Cependant ils persévérèrent; les Evêques revinrent sur leurs pas; & une troisième adresse obtint un plein succès dans les deux Chambres. — Dans la discussion qui eut lieu dans la Chambre Haute à l'occasion de la *seconde* adresse, le Docteur Drummond, Archevêque d'Yorck, s'étant permis d'appeller les Ministres Non-Conformistes des hommes d'une ambition suivie, Lord Chatam répondit que c'étoit juger d'une manière contraire à la charité; & que quiconque se permettoit sur leur compte une telle imputation, sans avoir de preuves, sinon le rôle d'un diffamateur. Ici, il s'arrêta; puis continuant — « On représente les Ministres Non-Conformistes comme des gens d'une ambition suivie. » Cela est vrai, Messieurs; car leur ambition est de » *suivre* le Collége des pêcheurs, non celui des Cardinaux, & la doctrine des Apôtres inspirés, non » les décrets d'Evêques ambitieux & intéressés. Ils » veulent se former un symbole de foi religieux, & » un culte conforme à l'écriture. Et, en effet, nous » avons un symbole calviniste, une liturgie semblable

voisin, il vient d'être déclaré que c'est un droit inaliénable pour tous les citoyens d'être également éligibles aux emplois publique chez le même peuple, un homme, re-

---

» à celle des Catholiques-Romains, & un Clergé » Arménien. La Réforme a ouvert à tout le monde le » livre de l'écriture; que les Evêques ne prétendent » pas le fermer. Les loix portées pour le soutien de la puissance ecclésiastique, que l'on défend ici, sont » telles, qu'il seroit révoltant pour l'humanité de les » mettre à exécution. On a dit que les sectes religieuses ont fait beaucoup de mal, lorsqu'elles n'ont » pas contenues dans des limites sévères : mais nous » ne voyons nulle part dans l'histoire que les sectes » aient été dangereuses, lorsqu'elles n'ont pas été persécutées & opprimées par l'Eglise dominante ». (Voyez les débats du Parlement pendant l'année 1772.)

Dans une des lettres que Lord CHATAM m'écrivit le 16 Janvier 1773, peu de tems après ce débat, il s'exprime dans les termes suivans : « Il est impossible, » qu'en vous écrivant, l'ame ne se porte d'elle-même » vers cet objet, le plus intéressant de tous, pour la » foible humanité ---- la TOLÉRANCE. Soyez assuré, » que sur ce droit sacré & inaliénable de la nature, » & sur ce boulevard de la vérité, mes vœux seront » toujours d'accord avec les vôtres. Heureux, si les » inconstances nous eussent permis d'ajouter l'espérauce » à nos desirs.

connu pour non-conformiſte aux dogmes de l'Egliſe établie, occupe un des premiers emplois dans le Gouvernement — que dans les Érats de l'Empereur les Juifs ont été dernièrement admis à jouir des mêmes priviléges que les autres citoyens — & que même dans ce pays en défendant de confier aux non-conformiſtes le pouvoir *d'exécuter* les loix, on permet de les revêtir de celui de les *faire*. — Lorſque, dis-je, je conſidère de pareils faits, je ſuis diſpoſé à croire impoſſible que ceux qui ſe montrent oppoſés à l'abrogation des loix du teſt ne deviennent bientôt honteux de leur préjugé, & n'abandonnent avec lui toute oppoſition.

Mais la preuve la plus importante de l'état imparfait dans lequel la révolution a laiſſé notre conſtitution, c'eſt L'INEGALITÉ DE NOTRE REPRÉSENTATION. Ce défaut me paroît être chez nous aſſez palpable & aſſez choquant, pour pouvoir ſervir de leçon, & devenir fort utile dans la théorie. Vous devez vous ſouvenir que la repréſentation dans la Légiſlature d'un royaume eſt la *baſe* de ſa liberté conſtitutionelle, & celle de tout Gouvernement légitime; & que ſans elle, un Gouvernement n'eſt pûrement qu'une

uſurpation (1). Lorſque la repréſentation eſt égale, bien formée, & en même-tems revêtue de pouvoirs pareils à ceux qui réſident dans la Chambre des Communes, alors on peut dire qu'un royaume ſe gouverne lui-même, & conſéquemment poſsède la vraie liberté. Lorſque la repréſentation eſt partielle, un royaume ne poſsède qu'une liberté partielle; & ſi elle eſt extrêmement partielle, elle ne donne qu'une apparence de liberté; mais ſi non-ſeulement elle eſt extrêmement partielle, mais que la corruption agiſſe dans ſa formation, &, quainſi formée, elle ſe trouve encore ſous une influence corrompue, alors elle devient un vice dangereux, & produira la plus déteſtable de toutes les formes de Gouvernement — un Gouvernement par corruption — un Gouvernement qu'on ne pourra ſoutenir & faire durer, qu'en répandant dans une nation la vénalité & l'infamie. Puiſſe le ciel préſerver ce royaume d'une ſi terrible calamité! Tel eſt cependant le point de dépravation vers lequel tendent naturellement les

(1) Excepté dans les Etats aſſez petits pour admettre une aſſemblée légiſlative, compoſée de tous les Membres de l'Aſſociation.

abus dans un Gouvernement tel que le nôtre, & le dernier période de misère nationale auquel ils conduiſent. Nous en ſommes, je l'eſpère, à préſent bien éloignés. Mais on ne ſauroit ſoutenir que nous n'ayons fait quelques faux pas vers cet abîme, ou qu'au moins nous n'ayons aucuns motifs d'appréhenſion & d'alarme.

Il y a long-tems que l'on ſe plaint de l'imperfection de notre repréſentation. C'eſt réellement notre vice fondamental ; & je crois que comme citoyens attachés à leur Patrie, & reconnoiſſants de la révolution, nous n'avons pas de devoir plus preſſant que celui d'unir notre zèle pour amener la réforme de cet abus. Pendant la guerre d'Amérique il ſe forma dans ce deſſein, des ſociétés, tant à LONDRES, que dans les autres parties du royaume. Depuis cette guerre, le Miniſtre actuel fit, dans la même intention, un effort qui lui concilia la bienveillance de beaucoup d'entre nous. Mais aujourd'hui, on a totalement perdu de vue cet objet, & il eſt fort probable que notre indifférence durera, & qu'on ne fera aucun pas vers cette reſtauration eſſentielle, juſqu'à ce que quelque grande calamité réveille enfin nos in-

quiétudes, ou que quelque grand abus de l'autorité provoque encore une fois notre reſſentiment ; ou peut-être encore, juſqu'à ce que l'établiſſement d'une repréſentation égale & pure, chez les autes Nations, tandis que nous n'en poſſédons que l'apparence (1), nous reproche notre honte & nous excite à l'effacer.

C'eſt par une ſemblable conduite qu'il faut montrer notre reconnoiſſance de la révolution. — Nous devrions toujours avoir préſents à l'eſprit les principes qui la juſtifient, nous devrions ſurtout, contribuer de tous nos efforts à ſuppléer à ce qu'elle a laiſſé d'imparfait, & montrer un deſir inquiet de faire jouir à nos deſcendants de tous les biens dont elle a été la ſource pour nous, & de les leur tranſmettre épurés par nos ſoins. — Mais, mes frères, tandis que nous montrons ce zele patriotique, prenons garde de ne pas dégrader la cauſe du patriotiſme par une conduite licentieuſe & immorale. Oh ! combien je déſirerois que tous ceux qui font profeſſion de

(1) Une repréſentation choiſie principalement par le tréſor, & par quelques milliers de la lie du peuple auxquels on achète ordinairement leurs ſuffrages.

zele dans cette grande cauſe, fuſſent auſſi diſtingués par la pureté de leurs mœurs, que quelques-uns d'entr'eux le ſont par leurs talens ; & que je puſſe le convaincre des avantages qu'ils retireroient d'un caractere vertueux, en leur faiſant connoître à combien de ſoupçons ils s'expoſent, & toute la conſidération qu'ils perdent par leur éloignement des principes moraux. Oh ! plût à Dieu, que ceux qui s'oppoſent à la tirannie dans le Gouvernement, me paruſſent, auſſi, mépriſer la tirannie des paſſions baſſes dans eux-mêmes ; ou du moins que le ſentiment de leur honte, & le reſpect pour la décence publique les portaſſent à voiler l'irrégularité de leur conduite, & à éviter d'inſulter à la partie vertueuſe de la ſociété, par le ſcandale public de leurs vices ! — Non, je ne puis me faire à l'idée d'un patriote ſans mœurs, non plus qu'à cette ſéparation des vertus publiques avec les vertus privées, que l'on a crue poſſible. Il faut eſpérer — mais je m'arrête. Je crains les applications, qu'on n'eſt déja que trop diſpoſé à faire, & auxquelles j'aurois les plus grands regrets d'avoir réellement donné lieu.

JUSQU'ICI je vous ai expliqué quelles ſont la nature & les expreſſions d'un attachement raiſonnable pour la Patrie. Permetrez-moi de vous exhorter à examiner votre conduite, d'après ce que je viens de dire ſur ce ſujet. Vous aimez votre Patrie, & vous déſirez ſon bonheur ; ſans doute vous avez de grandes raiſons de l'aimer. Depuis une longne ſuite d'années cette Patrie a été célèbre, & Dieu, qui avoit plus d'une fois manifeſté ſa puiſſance pour la délivrer de l'oppreſſion, lui a toujours conſervé ſa bienveillance. Travaillons donc à nous montrer dignes de cette faveur dont nous partageons les effets. — Pratiquez-vous, vous-même, la vertu, & cherchez-vous à étendre ſon empire ſur les autres ? Obéiſſez-vous aux Loix de votre pays, & vous propoſez vous pour but de maintenir autant qu'il eſt en vous, & de perpétuer ſon indépendance ? Donnez-vous toujours votre ſuffrage du côté de la liberté publique ; & êtes-vous prêts à verſer votre ſang pour ſa defenſe ? élevez-vous vos bras vers le ciel pour le remercier de ce qu'il continue à répandre ſa faveur ſur votre Patrie, & pour lui demander ſa proſpérité ; ſans ceſſer, cependant, d'avoir une attention rigoureuſe pour

les droits des autres pays, & de vous regarder plutôt comme Citoyens du monde, que comme Membres d'une Communauté particulière ? — Si telles ſont les règles de votre conduite, vous êtes vraiment un bien pour la Patrie, & il ne faut, pour retracer dans ce monde le bonheur de l'autre, que des hommes qui vous reſſemblent.

Pourrois-je mieux faire, dans un moment où je m'adreſſe à des Chrétiens, que de leur préſenter l'exemple de notre divin Sauveur ? j'ai remarqué, au commencement de ce Diſcours, qu'il ne chercha pas à imprimer dans ſes auditeurs l'Amour de la Patrie, & qu'il n'en fit nulle mention comme d'une partie de nos devoirs. Bien loin de-là, j'obſervai qu'il enſeigna l'obligation d'aimer tous les hommes, & qu'il recommanda la bienveillance univerſelle comme notre premier devoir après l'amour de Dieu ; je crois auſſi vous avoir prouvé que cette conduite, dans les circonſtances où le monde ſe trouvoit alors, étoit une preuve de la ſageſſe & de la bonté infinies de ſes préceptes. Mais il ne faut pas conclure d'après cela, qu'il ne comprenoit pas l'Amour de la Patrie dans le nombre de nos devoirs. Il a montré le contraire par ſon

exemple. Il paroît qu'il avoit une affection particulière pour ſon pays, quoiqu'il le méritât bien peu. On lit dans S. Luc, X. 42, qu'approchant de *Jéruſalem*, dans un des derniers voyages qu'il y fit, il la conſidéra avec attention, &, verſant des larmes ſur ſa triſte deſtinée, il dit; *oh ! que n'as-tu connu, même dans ce jour qui luit encore pour toi, ce qui eſt néceſſaire à la tranquillité.* — Quelle tendre ſollicitude renferme encore cette lamentation ſur *Jéruſalem* rapportée dans le même Evangile, chap. XIII. v. 34. *Oh ! Jéruſalem, Jéruſalem, toi qui tues les Prophetes, & qui lapides ceux qui te ſont envoyés, combien de fois j'aurois raſſemblé tes enfans, comme une poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes; mais tu ne l'as pas voulu.*

Il ne ſera pas hors de propos de faire encore mention de l'amour que S. Paul témoigne pour ſa Patrie, quand il déclare, que, pour le ſalut de ſes frères & de ſes parents il iroit juſqu'à ſouhaiter d'être lui-même *maudit du Seigneur.* Le Texte original porte être frappé de L'ANATHÊME DE J. C.; & S. Paul veut dire ici qu'il n'auroit pas refuſé de ſouffrir *lui-même* les calamités qui menaçoient le peuple Juif, s'il lui eût été poſſible de le ſauver, en ſe dévouant pour lui.

Il n'eſt que trop évident que l'état actuel de l'Angleterre doit la rendre un ſujet d'inquiétude & d'anxiété pour nous. Elle n'a point, ainſi que je l'ai montré, cette baſe eſſentielle, qui fait la ſûreté de la liberté publique. Le luxe y a par ſes progrès, multiplié les abus. Le poids d'une dette énorme l'affoiblit & l'énerve. Le vice & la vénalité attirent ſur elle la colere céleſte. Enfin cet eſprit caractériſtique auquel elle doit les diſtinctions dont elle ſe glorifie, s'affoiblit (1); & des événements qui ſe ſont paſſés récemment, ſemblent prouver que de jour en jour cet eſprit ſe plie d'avantage aux uſurpations que l'on ſe permet ſur les principes qui fondent la liberté

(1) Une de ces diſtinctions, c'eſt que, poſſédant la forme d'une excellente conſtitution du Gouvernement, on peut faire entrer dans ce plan tous les changemens ou les améliorations néceſſaires pour corriger les abus & donner une liberté parfaite, ſans exciter aucun tumulte, ni cauſer le moindre danger. Au lieu que les autres pays n'ayant pas ces baſes principales, & obligés d'élever leur nouvelle conſtitution ſur les ruines d'une ancienne; ne peurent acquérir la liberté ſans déſorganiſer entiérement la machine, & ſans échapper à l'eſclavage à travers les dangers de l'anarchie.

de l'Empire (1). La Patrie réclame donc aujourd'hui nos ſervices patriotiques ; & c'eſt un devoir pour nous, en conſidération de la ſplendeur dont elle a joui ſi long-tems ; pour l'amour de nos frères & de nos compagnons, & de tout ce qui peut-être cher à un peuple libre, de réunir tous nos efforts pour la ſauver des dangers qui la menacent ; en agiſſant ainſi, n'oublions pas que nous ſervons notre intérêt particulier auſſi bien que celui de l'Etat, puiſque quand la ſociété proſpère les individus qui la compoſent doivent proſpérer avec elle. — Mais s'il en arrivoit autrement ; ſi même nous devions ſouffrir dans notre intérêt temporel des efforts que nous aurions faits pour défendre l'intérêt de notre Patrie, nous ſentirions encore une ſatisfaction intérieure qui vaut mieux que toute celle que ce monde peut donner ; & nous jouirions de l'eſpérance enchantereſſe de devenir bientôt dans le ciel Membres d'une Communauté

---

(1) Il faut mettre au nombre de ces uſurpations l'extenſion des loix d'*acciſe*, l'introduction de l'uſage d'affermer les taxes, & les nouvelles entraves miſes à la liberté de la Preſſe & à la circulation de l'intelligence.

parfaite, & d'obtenir *une entrée dans le royaume éternel de Jéſus-Chriſt notre Seigneur & notre Sauveur.*

Vous devriez raiſonnablement vous attendre à voir finir ici cette adreſſe. Mais je ne puis prendre ſur moi de la terminer, ſans rappeller particulièrement à votre ſouvenir une conſidération à laquelle j'ai fait dans mon Diſcours plus d'une alluſion, & que vos idées vous ont ſûrement préſentée pendant tout ce tems : une conſidération, qui a fait ſur moi une impreſſion plus profonde que je ne le puis dire. J'entends, ici, la faveur des circonſtances préſentes pour toutes les tentatives dans la cauſe de la liberté publique.

Dans quelle heureuſe période me trouvé-je ! je vous remercie, Seigneur, d'avoir prolongé mes jours juſqu'à elle ; & je pourrois preſque vous dire, *laiſſez maintenant votre ſerviteur quitter en paix ce monde, car mes yeux ont vu votre ſalut.* J'ai vécu pour voir l'extenſion & la diſperſion des connoiſſances ſapper les fondements de l'erreur & de la ſuperſtition. — J'ai vécu pour voir les droits des hommes mieux entendus que jamais ; & des Nations ſoupirer après la liberté, lorſqu'on croyoient qu'elles en avoient perdu

l'idée. — J'ai vécu pour voir TRENTE MILLIONS d'hommes indignés de leurs fers & déterminés à les rompre, fouler aux pieds l'eſclavage, & demander la liberté d'une voix irréſiſtible. — Après avoir partagé les bienfaits d'une révolution, le ciel m'a encore permis d'être le témoin de deux autres, auſſi glorieuſes. — Et maintenant il me ſemble que je vois ſe propager cette ardeur pour la liberté ; un mieux général ſe fait ſentir dans les affaires humaines ; le regne des Loix eſt ſubſtitué à celui des Loix, & la domination des Prêtres cède la place à l'empire de la raiſon & de la conſcience.

Prenez courage, vous tous amis de la Liberté, qui écrivez pour ſa défenſe ! les tems ſont favorables, & vos travaux n'ont pas été vains. Voyez les royaumes, ſortant à votre voix de l'engourdiſſement, rompre leurs fers, & réclamer juſtice de leurs oppreſſeurs ! voyez la lumière qui eſt ſortie de vos écrits, après avoir donné la liberté à L'AMÉRIQUE, réfléchir ſur la FRANCE, & là, réunie en une flamme brillante, réduire le deſpotiſme en cendres, & échauffer & éclairer L'EUROPE !

Et vous tous tremblez, oppreſſeurs du monde ! vous tous ſoutiens des Gouverne-

ments deſpotiques & des hiérarchies d'eſclaves tenez vous pour avertis. N'appellez plus, dans vos rêveries abſurdes & déteſtables, la RÉFORME, innovation ; il n'eſt pas en votre pouvoir de tenir d'avantage l'univers dans les ténèbres. Ne luttez donc plus contre les progrès de la lumière & de la civiliſation. Rendez aux hommes leurs droits ; & conſentez à la correction des abus, avant qu'on ne faſſe rentrer eux & vous dans le néant.

APPENDIX.

Trente millions d'hommes en France.

(Page)

ON verra par les faits & les observations suivantes, quelles ont été mes raisons pour porter à ce taux la population de la *France*.

Il résulte des calculs renouvellés avec beaucoup de soin, en SUEDE, tous les trois ans, que dans l'espace de 21 ans, depuis 1755 --- 1775, le nombre moyen des habitans de tout âge, étoit de 2,310,160.

Le nombre moyen des naissances, étoit par année, de 90,245.

Le nombre moyen des morts, chaque année, etoit, y compris trois ans de mortalité extraordinaire, de 66,759. Ainsi il mouroit annuellement $\frac{1}{34}$ & $\frac{3}{5}$ de totalité des habitans. Voyez mon traité sur les annuités, vol I, p. 274, & vol. II, p. 123, &c. & le premier essai, du supplément à la fin du second vol. p. 16.

Dans le Royaume de NAPLES, qui contenoit en 1777, 4,311,503 habitants, le nombre moyen des morts par année, pendant 5 ans, étoit de 115,412.

Ainſi il mouroit annuellement $\frac{1}{37}$ & $\frac{1}{3}$ des habitans. *Ibid.* vol. 1, p. 274.

Dans le pays de *Vaud*, en SUISSE, qui contient 112,951 habitants, il en meurt annuellement $\frac{1}{45}$ *ibid.*

Dans le Royaume de FRANCE, le médium des morts, des naiſſances & des mariages anuels, étoit

NAISSANCES OBSERVÉES

Pendant 4 ans,		*Pendant 6 ans*,	
Juſqu'en 1774..	914,710	Juſqu'en 1780..	958,419
Morts.....	793,931	.....	834,865
Mariages.....	192,180	.....	228,170

Je ne vois pas de raiſon pour ſoupçonner, que la proportion des habitants morts dans l'année, avec la maſſe entiere des habitants, doive être plus forte en France qu'en Suede, ou même dans le Royaume de Naples. Admettons cependant qu'elle ſoit la même qu'en Suede, c'eſt-à-dire qu'elle ſoit comme 1 : 34 $\frac{1}{5}$, & nous trouverons que la population de la France ſe montoit en 1780, à 34 $\frac{3}{5}$ multiplié par 834,865, ou environ à *vingt-neuf millions d'hommes*.

Il faut obſerver que pendant les dix années, depuis 1771 — 1780, il y eut en France une telle augmentation dans le nombre annuel des naiſſances, des morts & des mariages, (augmentation produite par l'excès des naiſſances ſur les morts), qu'elle indiqua d'une maniere certaine que la population avoit augmenté dans ces dix années d'environ un million & demie.

Ajoutons encore à ces considérations que les résultats des naissances, des morts & des mariages en France, étant appuié sur des calculs maintenant arrêtés & enrégistrés, ils doivent (ainsi que ces sortes de comptes) être toujours plus ou moins défectuenx. M. Necker dans son traité sur l'Administration des Finances de la France, (vol. 1, p. 251) a fait mention d'autres erreurs dans ces résultats: une des principales, c'est qu'on n'inscrit sur les regiſtres de la population, les noms d'aucuns non-catholique, (excepté les Juifs de Lorraine, d'Alsace & du Pays Messin) à moins qu'ils n'aient été baptisés dans le sein de l'Eglise établie.

C'est donc m'en tenir à des termes modérée, que de fixer à trente millions la population actuelle de la France, puisque, si j'ajoutois à mon premier résultat deux millions pour l'augmentation depuis 1780, & les erreurs dont j'ai parlé, je trouverois 31 millions. M. Necker, *ibid.* p. 219, laisse de côté cette augmentation & ces erreurs, & multipliant les naissances par $25\frac{1}{4}$ il ne trouve en 1784, que 24,802,580. Mais je suis persuadé que pour des Royaumes pris en totalité, la proportion des naissances, avec le nombre des habitants est bien plus variable que celle des morts: peut-être M. Necker n'étoit-il pas instruit des faits que je viens de rapporter, & de beaucoup d'autres semblables, qui se trouvent dans le traité sur les annuités auquel j'ai renvoyé dans cette occasion, & qui prouvent que le plus petit multiplicateur

du médium annuel des morts dont on puiſſe ſe ſervir pour trouver le nombre des habitans d'un Royaume, eſt 32 ou 33; en *Suede*, & dans le Royaume de *Naples*, il paroît être plus grand. Mais en admettant 33 pour le vrai multiplicateur; le nombre des habitants de France, en 1770 devoit ſe monter à 27 millions & demie & en ajoutant l'augmentation qui a eu lieu depuis, & les erreurs des réſultats, on peut, dans toute probabilité, faire monter la population actuelle à 30 millions.

Si, dans cette opération, on prend pour baſe les naiſſances en Suede, il ſera raiſonnable, pour trouver le vrai multiplicateur, de l'augmenter pour la France dans la même proportion que la raiſon de l'excès des naiſſances ſur les morts eſt moindre dans ce Royaume que la même raiſon en Suede. Cela donnera 30 environ pour le multiplicateur des naiſſances en France; & il en réſultera comme ci-deſſus, que le nombre des habitans en 1780, étoit de 29 millions. Je ſouhaiterois qu'il y eut de ſemblables données pour déterminer la population d'Angleterre.

La Déclaration des Droits qui a été décrétée par l'Aſſemblée Nationale, & ſanctionnée par le Roi, & qui forme la baſe de la nouvelle conſtitution de la France, contient de telles autorités pour quelques-uns des ſentimens

que j'ai manifestés dans le Discours précédent ; & présente au Monde une instruction d'une si grande importance concernant le Gouvernement civil, que je n'ai pu m'empêcher de la rapporter ici.

DÉCLARATION

DES DROITS DE L'HOMME

ET DU CITOYEN,

PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE.

Les Représentans du Peuple François, constitués en ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics & de la corruption des Gouvernemens, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solemnelle, les droits naturels, inaliénables & sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits & leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, & ceux du pouvoir exécutif pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des Citoyens, fondées désormais sur

des principes ſimples & inconteſtables, tournent toujours au maintien de la Conſtitution, & au bonheur de tous.

En conſéquence, l'ASSEMBLÉE NATIONALE reconnoît & déclare, en préſence & ſous les auſpices de l'Être Suprême, les droits ſuivans de l'Homme & du Citoyen.

ART. I. Les Hommes naiſſent & demeurent libres & égaux en droits. Les diſtinctions ſociales ne peuvent être fondées que ſur l'utilité commune.

II. Le but de toute aſſociation politique eſt la conſervation des droits naturels & impreſcriptibles de l'Homme. Ces droits ſont la liberté, la propriété, la ſûreté & la réſiſtance à l'oppreſſion.

III Le principe de toute Souveraineté réſide eſſentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expreſſément.

IV. La liberté conſiſte à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainſi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui aſſurent aux autres Membres de la Société la jouiſſance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être determinées que par la Loi.

V. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuiſibles à la Société. Tout ce qui n'eſt pas défendu par la Loi ne peut être empêché, & nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La Loi eſt l'expreſſion de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir perſonnellement, ou par leurs Repréſentans, à ſa formation. Elle doit-être la même pour tous, ſoit qu'elle protège, ſoit qu'elle puniſſe. Tous les Citoyens étant égaux à ſes yeux, ſont admiſſibles à toutes dignités, places & emplois publics, ſelon leur capacité. & ſans autre diſtinction que celle de leurs vertus & de leurs talens

VII. Nul homme ne peut être accuſé, arrêté, ni détenu que dans les cas determinés par la Loi, & ſelon les formes qu'elle a preſcrites. Ceux qui ſollicitent, expédient, exécutent ou font exécutet des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout Citoyen appelé ou ſaiſi en vertu de la Loi, doit obéir à l'inſtant: il ſe rend coupable par la réſiſtance.

La Loi ne doit établir que des peines ſtrictement & évidemment néceſſaires, & nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie & promulguée antérieuremt au délit, & légalement appliquée.

IX. Tout homme étant préſumé innocent juſqu'à ce qu'il ait été dcéclaré coupable, S'il eſt jngé indiſpenſable de l'arrêter, toute rigueur qui ne ſeroit pas néceſſaire pour s'aſſurer de ſa perſonne, doit être ſévèrement réprimée par la Loi.

X. Nul ne doit être inquieté pour ſes opinions, même religieuſes, pourvu que leur manifeſtation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

XI.

XI. La libre communication des penſées & des opinions eſt un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, ſauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

XII. La garantie des droits de l'Homme & du Citoyen néceſſite une force publique: cette force eſt donc inſtituée pour l'avantage de tous, & non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle eſt confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique, & pour les dépenſes d'adminiſtration, une contribution commune eſt indiſpenſable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raiſon de leurs facultés.

XIV. Tous les Citoyens ont le droit de conſtater, par eux-mêmes ou par leurs Repréſentans, la néceſſité de la contribution publique, de la conſenrir librement, d'en ſuivre l'emploi & d'en determiner la quotité, l'aſſiète, le recouvrement & la durée.

XV. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de ſon adminiſtration.

XVI Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'eſt pas aſſurée, ni la ſéparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Conſtitution.

XVII. Les propriétés étant un droit inviolable & ſacré, nul ne peut en être privé, ſi ce n'eſt lorſque la néceſſité publique, légalement conſtatée, l'exige

évidemment, & sous la condition d'une juste & préalable indemdité.

J'espère que l'on m'excusera, si je preuds la liberté de présenter les remarques suivantes sur le dixième de ces articles.

L'intolérance, en matière de religion, & la gêne daus la discussion des points de pure spéculation, ont été les causes principales du peu de progrès de l'esprit humain, & des miseres de la terre, j'aurois donc desirée, dans une instruction aussi majestueuse qu'est cette déclaration pour le monde entier, voir désigner énergiquement ces maux, & les marquer en quelque sorte du sceau de la réprobation. L'article dix ne remplit pas suffisamment, selon moi, cet objet. En effet, il est évident, qu'en TURQUIE écrire contre Mahomet; en ESPAGNE contre l'Inquisition; & dans chaque pays, contre la doctrine que l'on y suit, c'est troubler l'ordre public établi par la Loi, & conséquemment, suivant cet article, c'est commettre un délit punissable.

L'article *onze* est digne du respectable Citoyen qui l'a proposé, mais il donne lieu, jusqu'à un certain point, à la même objection. Les loix peuvent être injustes; elles peuvent décider que les discussions les plus utiles sur des points de théorie, & la publication des meilleurs ouvrages, sont des abus de la Liberté. Il y a quelques années qu'à ROME la publication d'une des plus belles productions de

l'esprit humain fut réputée un abus de la liberté, et défendue comme telle, parce qu'on y soutenoit le mouvement de la terre. Même en Angleterre, les Loix rangent tout ce qu'on peut dire ou écrire contre la doctrine de la Trinité, au nombre des offenses qui doivent être punies par des amendes et par l'emprisonnement.

Voici la Déclaration qui auroit le plus satisfait mes desirs, relativement à cet objet.

« Tout homme a droit de professer et de pratiquer, sans être gêné, et sans perdre aucun de » ses priviléges civils, le mode de foi et de culte » religieux qu'il regarde comme le plus agréable » à son créateur, et aussi de discuter librement, » soit en parlant, soit en écrivant et rendant publics tous les points possibles de spéculation ; » pourvu que, par aucun acte extérieur, ou invasion directe, il ne trouble la paix de qui que ce » soit, et ne fasse injure à aucun Citoyen, soit dans » sa personne, soit dans sa propriété, ou dans sa » réputation ».

J'ai donné, dans un traité de la révolution d'Amérique, le développement des raisons qui, selon moi, exigent une étendue de liberté religieuse et intellectuelle, aussi grande que ces paroles le renferment ; et qui prouvent que, sans se mêler et des opinions, et de la tendance des opinions, l'autorité civile doit se borner à maintenir la paix, et à protéger là li-

berté générale, tant qu'elle ne sert pas à se nuire à elle-même.

O Necker ! quels doivent-être tes rémords. Tu pouvois sauver la France, et tu l'as précipitée dans l'abîme. Tu pouvois remettre l'ordre dans nos finances, et ton impéritie n'y a mis que le trouble et le désordre. Entraîné par le cours rapide de la révolution, tu as voulu t'y opposer, mais envain. Furieux de voir que l'assemblée nationale ne suivoit pas tes plans, tu l'as dénigrée dans des libelles diffamatoires ; insensé que tu es ! tu ne vois donc pas que la honte dont tu veux couvrir nos députés, rejaillira sur toi, et que tes jours, après avoir été l'objet de la vénération de tout un peuple, finiront par ne laisser qu'un souvenir affreux dans l'esprit de la nation.

FIN.